

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2017

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, François BRUN, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL.

Etaient Excusés : Christian TORNATO, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT, Marie-Odile FAURE.

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Demande d'acquisition d'un bien compris dans une zone d'aménagement différé

Les biens situés section AB N°46 d'une superficie de 08a 62ca et section ZB N°70 d'une superficie de 04a 90ca sont compris dans la zone d'aménagement différé de la commune.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme.

Adoption de la modification statutaire de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal

Le maire informe que depuis la fusion en date du 27 décembre 2016 entre la communauté de communes du Meygal et celle du Mézenc l'écriture des compétences a été retravaillée.

Le conseil municipal doit donner son avis sur les nouveaux statuts présentés.

Le conseil les adopte à l'unanimité.

Adhésion au projet WIFI43 du Conseil Départemental de la Haute-Loire

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet WIFI43 proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Loire, opération ayant pour but d'offrir aux collectivités du département un accès WI-FI public (fontaine WI-FI) gratuit pour les usagers.

La commune doit souscrire un abonnement annuel qui est estimé à moins de 300 € HT

Le conseil donne son accord.

Concours du Receveur Municipal. Attribution d'Indemnité. Exercice 2017

Le conseil donne son accord pour demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique financière et comptable conformément à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et par conséquent lui accorder une indemnité au taux de 100% soit 191.97 € ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € pour l'exercice 2017.

Meublé F2 de la Maison Communale

Le conseil donne son accord pour louer le meublé F2 à M. NIESTEN Johan et Mme ALUES Aline à 300 € par mois charges non comprises

Location du Meublé F3 en Appartement de la maison communale

Le conseil donne son accord pour louer le meublé F3 en appartement à M. DEVIDAL Thibaut et Mme SALAT Alison à 320 € par mois charges non comprises.

Un rafraîchissement est réalisé dans l'appartement F3 à savoir peinture, changement des radiateurs et remplacement de la moquette des chambres par du parquet flottant.

Questions diverses

- Prévoir le repas des anciens courant novembre ;
- Demander des devis pour la pose de carrelage dans les WC publics et dans le local associatif.

La séance est levée à 21 heures 45

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

